

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 039-213900137-20230609-D_23_10-AU



Arbois
JURA

DECISION 10/23

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Espace multisports loisirs détente intergénérationnel et inclusif sur la zone de la Chenaillette - AMO

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté d'engager l'aménagement d'un espace multisports loisirs détente intergénérationnel et inclusif sur la zone de la Chenaillette (ancien tennis)

Vu la proposition du SIDEDEC,

DECIDE

De confier une mission sous forme de mandat au SIDEDEC du Jura pour un montant de 16 647.40 € HT

Arbois, le 09 Juin 2023



La Maire,

Valérie DEPIERRE